



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE ST MARTIN DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES DE
MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE
SUR FOND CADASTRAL

Christophe MAROT

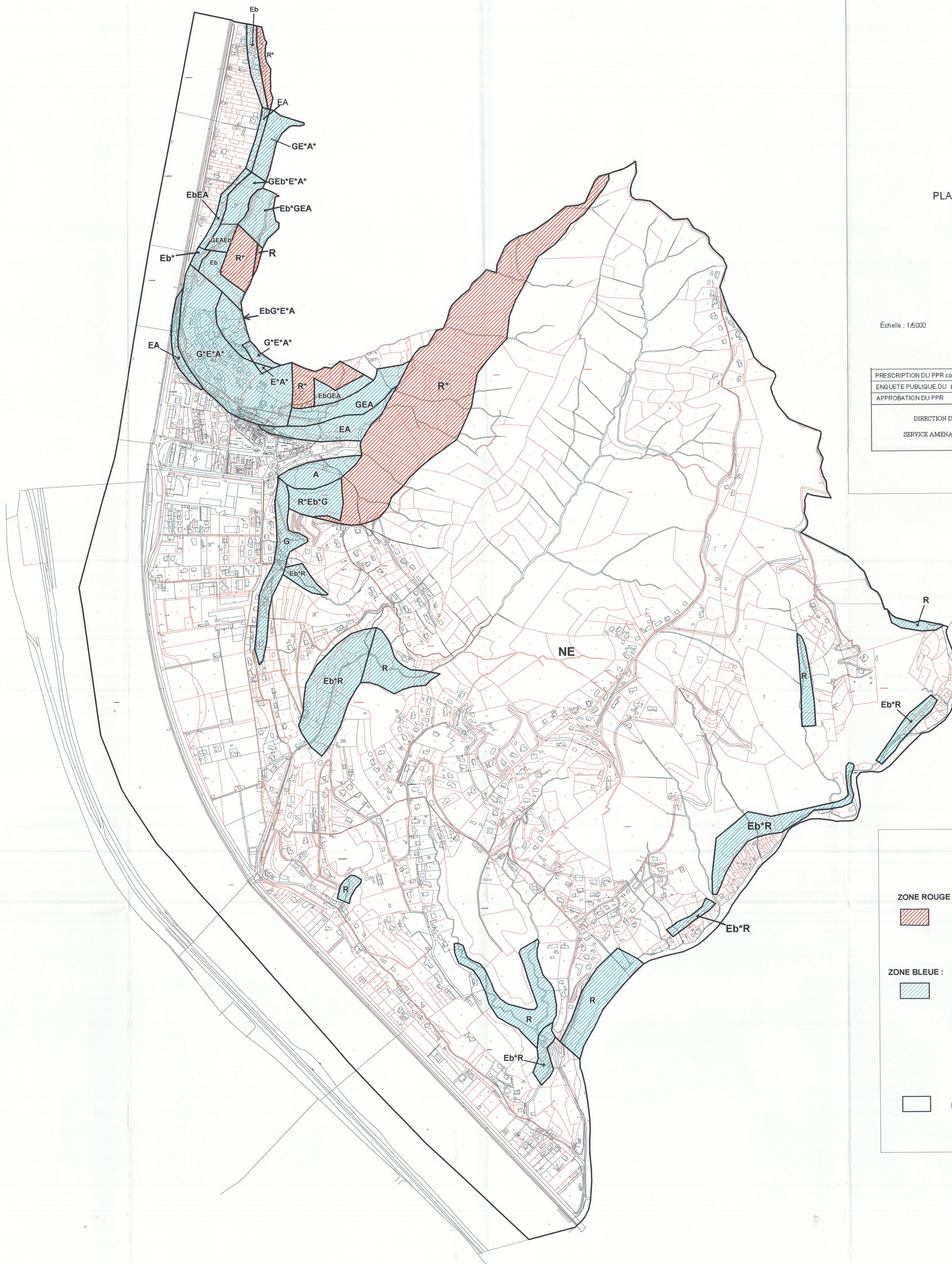
Échelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR conformément à la loi n° 95-101 DU 02 février 1995 : 7 février 2006

ENQUETE PUBLIQUE DU 01 octobre 2007 AU 05 novembre 2007

APPROBATION DU PPR 01 OCT. 2008

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT TRANSPORTS



LEGENDE

ZONE ROUGE : R Aléa de chutes de blocs et/ou de pierres uniquement



R* Présence d'au moins un autre aléa que la chute de blocs et/ou de pierres

ZONE BLEUE : Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres



G : Glissement de terrain

R : Ravinement

S : Reptation

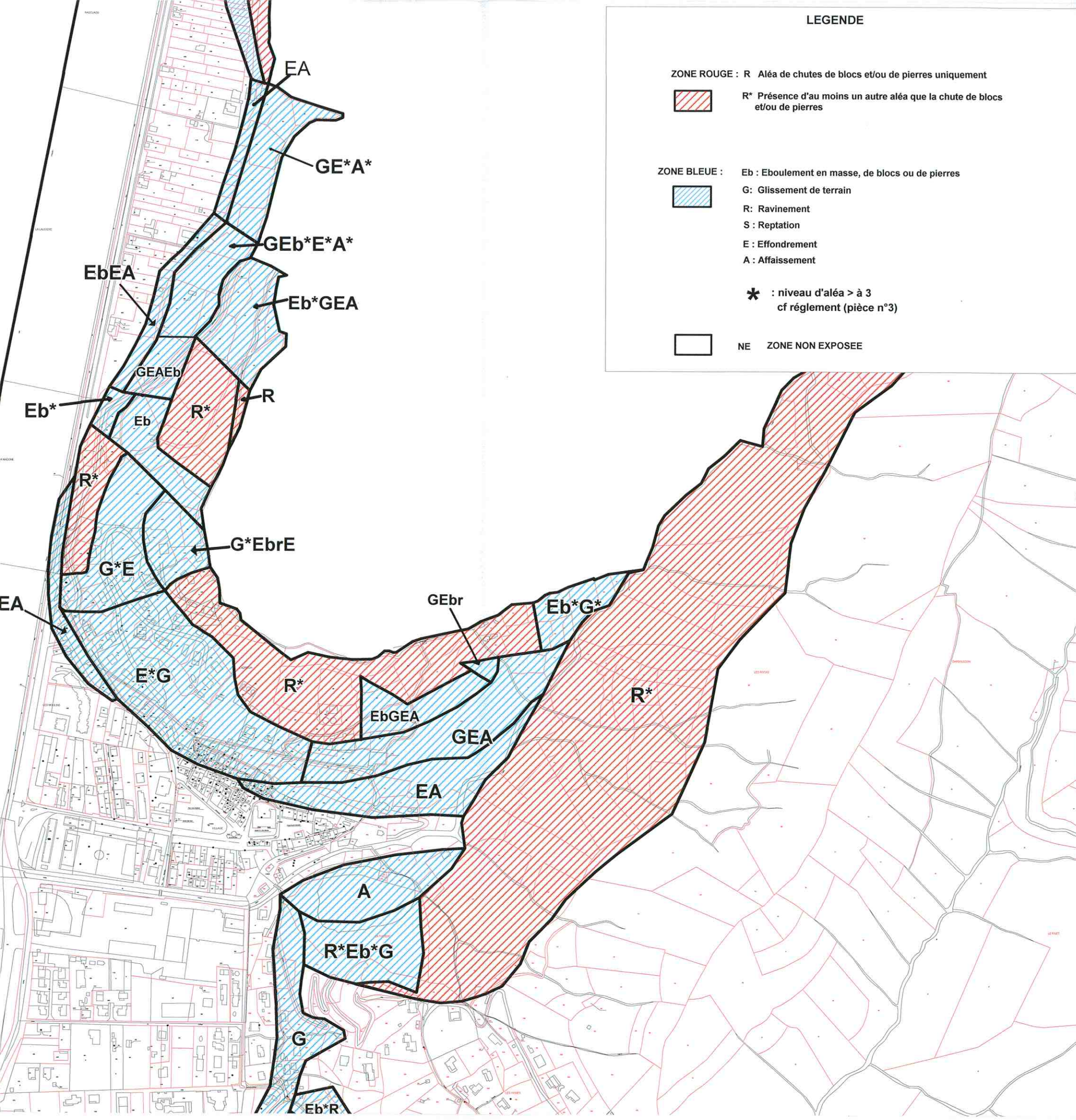
E : Effondrement

A : Affaissement

* : niveau d'aléa > à 3
cf règlement (pièce n°3)



NE ZONE NON EXPOSEE



COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

MODIFICATION N°1 : Secteur du Mas de l'Adrech

05 JAN. 2015
Le Secrétaire Général

Gérard GAVONY

Echelle : 1/5000

Décembre 2014

ARRETE DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION : 13 JUIN 2014

MISE A DISPOSITION AUI PUBLIC DU 6 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2014

ARRETE D'APPROBATION : 05 JAN. 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES